



COMMUNIQUE DE PRESSE

Fonds Sanitaire

Païement des cotisations obligatoires au Fonds Sanitaire à partir de 2024

Chers négociants en bétail,

A partir de 2024, en tant que négociant en bétail, vous êtes également redevable d'une contribution au Fonds Sanitaire, sous fonds bovins. Comme pour le secteur des volailles, chaque maillon de la chaîne doit apporter sa contribution. Comme le commerce de bétail fait également partie intégrante de cette chaîne, une contribution est également imposée aux détenteurs ayant une activité de commerçant à partir de cette campagne de facturation.

En tant que marchand de bovins, vous jouez un rôle crucial dans la situation sanitaire du cheptel bovin en Belgique et assumez donc une grande responsabilité. En contribuant au Fonds, vous contribuez à soutenir la surveillance épidémiologique, à financer des programmes d'éradication des maladies animales et à faciliter la recherche visant à améliorer la santé animale.

Un élevage en bonne santé se traduit par une meilleure image du secteur, une plus grande confiance des consommateurs dans les produits d'origine animale et est donc également bénéfique pour vous en tant que négociants en bétail.

Votre contribution et votre engagement sont donc essentiels pour assurer une bonne santé animale !

Comment cela va-t-il se passer ?

- **Envoi de factures** : Les cotisations obligatoires sont à payer annuellement. La facture des cotisations obligatoires 2024 sera envoyée **le 8 novembre 2024**
- **Montant de la cotisation** : Le tarif avec le montant exact de la cotisation se trouve sur le site internet du SPF SPSCAE : <https://www.health.belgium.be/fr/bovins>
- **Modalités pratiques** : Les informations sur les modalités de paiement se retrouveront sur la facture. Les modalités en cas de réclamation figurent également sur celle-ci et sont reprises sur le site web.



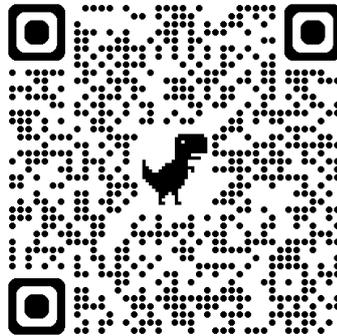
Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement

Nous comprenons que cette nouvelle obligation peut susciter des questions et nous sommes à votre disposition pour toute clarification. N'hésitez pas à nous contacter par email à : fonds.bovins@health.fgov.be

Pour plus d'information sur le Fonds Sanitaire, nous vous invitons à consulter le site internet en suivant le lien suivant :

<https://www.health.belgium.be/fr/animaux-et-vegetaux/animaux/sante-animale/fonds-budgetaires-animaux#pers>

Ou en scannant sur le QR code ci-dessous :



Nous vous remercions pour votre coopération et votre engagement à maintenir le secteur du bétail sain et prospère.